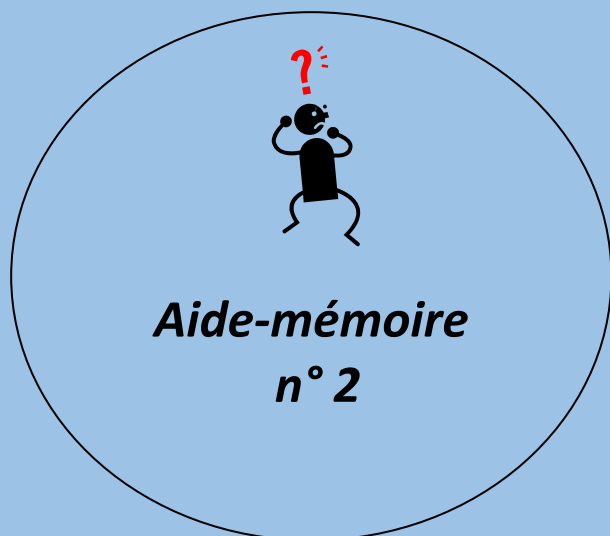


# « Demandes en ligne »



BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE  
ET UNIVERSITAIRE  
NEUCHÂTEL

Lecture publique

<http://bpun.unine.ch>  
Février 2016

Vous avez la possibilité de **demander en ligne des documents**

La demande peut concerner :

- un exemplaire disponible dans une autre bibliothèque (il s'agit alors d'une demande) **Attention ! Les documents disponibles en libre accès dans la bibliothèque de retrait doivent être directement pris sur le rayonnage. Veillez aussi à bien vérifier si un livre ne se trouve pas à la BPU avant de le demander dans une autre bibliothèque**
- un exemplaire déjà emprunté par une autre personne (il s'agit alors d'une réservation)

**Les documents peuvent être commandés et retirés dans n'importe quelle bibliothèque du réseau RBNJ, grâce à un service gratuit d'acheminement.**

### Marche à suivre :

A gauche, sur la page d'accueil du site <http://bpun.unine.ch>/cliquez sur :

#### **Catalogue RBNJ**

Effectuez une recherche. Dans la liste de réponses obtenues, cliquez sur le no à gauche de la notice qui correspond au document que vous souhaitez demander.

L'écran qui s'affiche vous renseigne sur :

- le lieu de dépôt du document (pour la BPU, 2 dépôts : BPUN FE (=Fonds d'étude) et BPUN LP (=Lecture publique).
- sa disponibilité dans la zone « statut » (différents statuts : « disponible », « peut être réclamé dès le... » (= emprunté), « exclu du prêt » (= ne peut être demandé), « en acquisition (réservable) » (= en cours d'achat), « acquisition reçue » (=à réserver directement au bureau du prêt)). Puis cliquez sur :

#### **Demander**

Un écran s'affiche sur lequel vous entrez le numéro de votre carte de lecteur et sélectionnez le lieu où vous souhaitez retirer le document. Cliquez ensuite sur : Valider

Un écran récapitulatif vous permet de vérifier si votre demande et les indications fournies sont correctes. Pour accepter la demande, cliquez sur : **OK**

**Attention ! Si le document demandé est emprunté au moment de la demande, vous serez avisé par écrit (courriel ou courrier) de sa disponibilité. Si le document demandé est disponible au moment de la demande, vous ne serez pas avisé par courrier. Il est alors censé être à votre disposition dans les 3-7 jours et doit être retiré dans un délai de 10 jours à compter de sa date d'arrivée.**

**Pour plus de détails, veuillez consulter la rubrique sur la gauche de la page RBNJ : « Autres ressources/Informations RBNJ/Commandes d'ouvrages au sein du RBNJ »**

Les bibliothécaires restent à votre disposition pour toute question.

Service du prêt